

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-084

| Membres | | |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 39 |

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT
URBAIN : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Par délibération n° 2017-114 en date du 19 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023, entre la Commune, l'État, l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise devenue Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Ce dispositif est entré dans sa phase opérationnelle en octobre 2018 et connaît un franc succès.

Le versement des aides financières doit répondre aux critères d'intervention figurant dans la convention d'OPAH-RU et doit être validé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat lorsque les financeurs autres que la Commune interviennent. Les travaux concernés font l'objet d'un rapport de visite de l'équipe suivi-animation qui s'assure qu'ils soient conformes aux critères précités.

Aussi, il est proposé à la Commune d'attribuer des aides financières définies comme suit :

| Bénéficiaire | Qualité | Nature des travaux | Montant des travaux hors taxes | Plafond ou Montant subventionnable applicable | Montant de la subvention de la Commune |
|-------------------------------------|-------------------------|---|--------------------------------|---|--|
| 130 avenue de Grasse AC 87 | Propriétaires occupants | Travaux énergie | 27 501,19 € | 27 501,19 € | 1 585,00 € |
| 22 Grand Rue AB 1065 | Syndic de Copropriété | Ravalement de façade (arrière de l'immeuble) | 29 505,80 € | 14 000,00 € | 4 200,00 € |
| 40 Vieille route de Grasse AC 84 | Propriétaire bailleur | Rénovation totale d'une maison individuelle | 87 137,03 € | 76 640,00 € | 7 664,00 € |
| 32 bd Jean Jaurès AB 877 | Syndic de copropriété | Rénovation du ravalement de façade avant et pignon gauche | 29 137,00 € | 28 800,00 € | 6 000,00 € |
| 28 rue de Trans | Propriétaire occupant | Rénovation énergétique | 12 442,15 € | 12 442,15 € | 622,00 € |

Il est précisé que le montant de la subvention est un plafond qui ne peut être dépassé. Si le montant définitif des travaux subventionnables sur facture s'avérait supérieur à celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention attribuée resterait celle actée selon la présente délibération. S'il est inférieur, le taux de participation communale sera appliqué sur ce même montant définitif des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue aux propriétaires mentionnés dans le tableau ci-dessous l'aide financière au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 ;
- dit que si le montant définitif de travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessous, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 824 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

| Bénéficiaire | Qualité | Nature des travaux | Montant des travaux hors taxes | Plafond ou Montant subventionnable applicable | Montant de la subvention de la Commune |
|-------------------------------------|-------------------------|---|--------------------------------|---|--|
| 130 avenue de Grasse AC 87 | Propriétaires occupants | Travaux énergie | 27 501,19 € | 27 501,19 € | 1 585,00 € |
| 22 Grand Rue AB 1065 | Syndic de Copropriété | Ravalement de façade (arrière de l'immeuble) | 29 505,80 € | 14 000,00 € | 4 200,00 € |
| 40 Vieille route de Grasse AC 84 | Propriétaire bailleur | Rénovation totale d'une maison individuelle | 87 137,03 € | 76 640,00 € | 7 664,00 € |
| 32 bd Jean Jaurès AB 877 | Syndic de copropriété | Rénovation du ravalement de façade avant et pignon gauche | 29 137,00 € | 28 800,00 € | 6 000,00 € |
| 28 rue de Trans | Propriétaire occupant | Rénovation énergétique | 12 442,15 € | 12 442,15 € | 622,00 € |

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Municipal